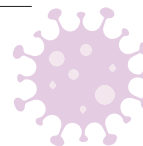


Les trois premiers trimestres 2020 ont été marqués par le brutal ralentissement économique qui s'est amorcé à compter du 17 mars à la suite des mesures de confinement qui ont été prises pour freiner l'épidémie de la Covid-19. Le début d'une légère reprise économique s'était fait ressentir au 3<sup>e</sup> trimestre avant de s'arrêter brutalement au 4<sup>e</sup> trimestre suite à la mise en place d'un second confinement d'environ un mois et demi.



## AU SOMMAIRE

CLIMAT DES AFFAIRES	2
SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE	4
EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ	5
CHÔMAGE ET DEMANDEURS D'EMPLOI	7

# OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE

n° 18  
4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2020

## TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL

### LES TENDANCES DANS LA LOIRE :

- Une stabilisation de la santé financière des entreprises.
- Un recul du salaire moyen par personne.
- Des pertes d'effectifs salariés dans tous les secteurs à l'exception de la construction et de l'intérim.
- Une baisse du taux de chômage qui suit les tendances régionale et nationale.

**- 0,2 %** de l'effectif salarié privé dans la Loire (-1,2 % en région) au 4<sup>e</sup> trim. 2020 par rapport au 3<sup>e</sup> trim. 2020.

**2 330 €** brut par mois, c'est le salaire moyen par personne dans la Loire au 4<sup>e</sup> trim. 2020.

**- 1,1 %** du salaire moyen par personne dans la Loire (- 0,3 % en région) au 4<sup>e</sup> trim. 2020 par rapport au 3<sup>e</sup> trim. 2020.

**7,7 %** de taux de chômage dans la Loire (7,0 % en région) au 4<sup>e</sup> trim. 2020, et une tendance à la baisse.

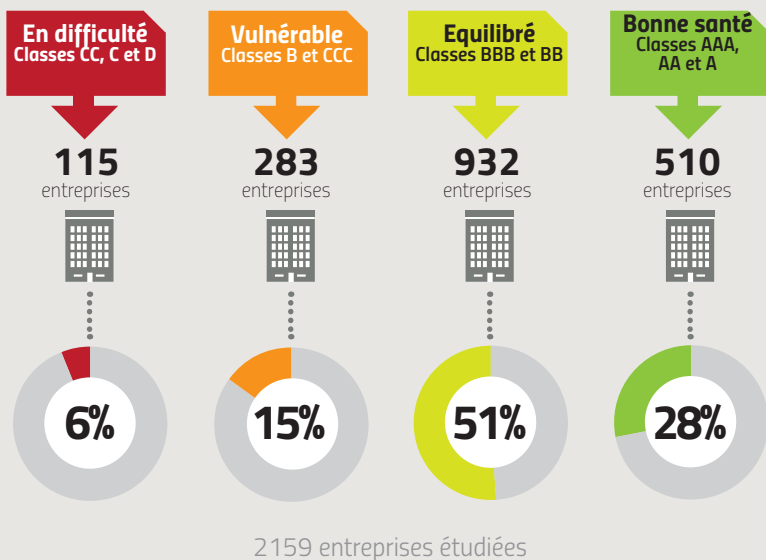
**78 %** c'est la part d'entreprises ligériennes dont le score traduit une situation financière saine ou équilibrée fin 2020.

**38 570** demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A enregistrés à Pôle emploi dans la Loire, en hausse de 0,6 % (+ 1,0 % en région) au 4<sup>e</sup> trim. 2020 par rapport au 3<sup>e</sup> trim. 2020.

# CLIMAT DES AFFAIRES

Au 31 décembre 2019, la Loire répertoriait près de 20 320 établissements salariés privés. L'analyse du climat des affaires porte sur toutes les entreprises actives en avril 2021 qui ont publié leurs comptes pour l'année 2020. Au total, 1 840 entreprises sont concernées. Ces données sont donc à prendre avec précaution d'autant plus qu'il s'agit d'une année qui a été fortement impactée par la crise sanitaire. Les informations se consolideront au fur et à mesure que les entreprises clôtureront leurs bilans.

## 1 RÉPARTITION DES ENTREPRISES LIGÉRIENNES SELON LEUR NIVEAU DE SANTÉ FINANCIÈRE

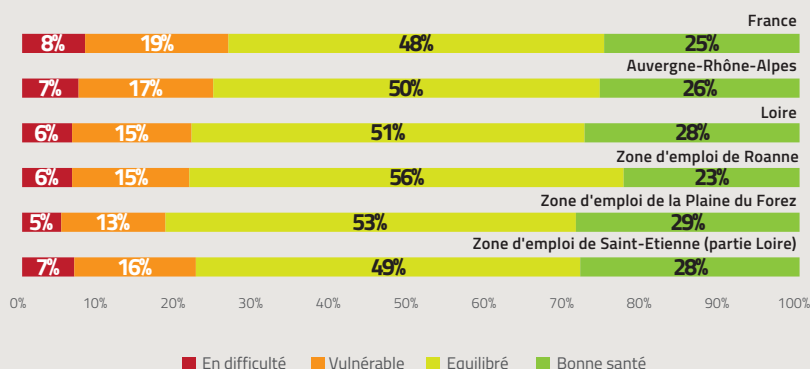


## DANS LA LOIRE, 78 % DES ENTREPRISES SONT NOTÉES FAVORABLEMENT, 6 % TRÈS DÉFAVORABLEMENT

Sur les 1 840 entreprises ligériennes analysées :

- 28 % sont en bonne santé,
- 51 % présentent une situation équilibrée,
- 15 % sont vulnérables,
- 6 % sont en difficulté.

## 2 RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LEUR NIVEAU DE SANTÉ FINANCIÈRE



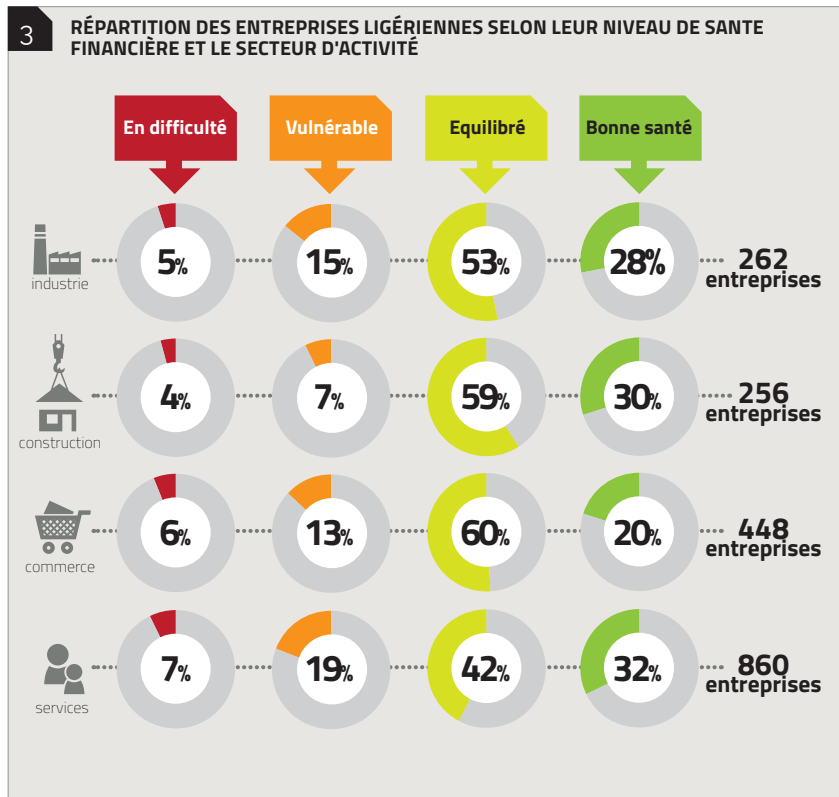
## LES ENTREPRISES LIGÉRIENNES SONT EN BONNE SANTÉ COMPARATIVEMENT AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

La part d'entreprises notées favorablement dans le département de la Loire est plus importante qu'au niveau régional (+ 2 points) et qu'au niveau national (+ 5 points).

Dans la zone d'emploi de la Plaine du Forez, 29 % des entreprises sont en bonne santé. Elles sont 28 % dans celle de Saint-Etienne et 23 % dans celle de Roanne.

## UNE MEILLEURE SANTÉ FINANCIÈRE DANS LA CONSTRUCTION

- Un secteur qui suit la tendance moyenne : **l'industrie** ;
- Un secteur marqué par de nombreuses entreprises en bonne santé (30 % contre 28 %) ou en situation équilibrée (59 % contre 51 %) : **la construction** ;
- Un secteur en situation équilibrée : **le commerce** (60 % des entreprises contre 51 %) ;
- Un secteur caractérisé à la fois par des entreprises en bonne santé (32 % contre 28%) et des entreprises vulnérables ou en difficulté (26 % contre 21 %) : **les services**. Cette différence s'explique très clairement par la différence d'impact de la crise sanitaire sur les services aux particuliers (hôtellerie-restauration, culture, sport ...) et les services aux entreprises (activités bancaires, informatique, conseil aux entreprises ...).



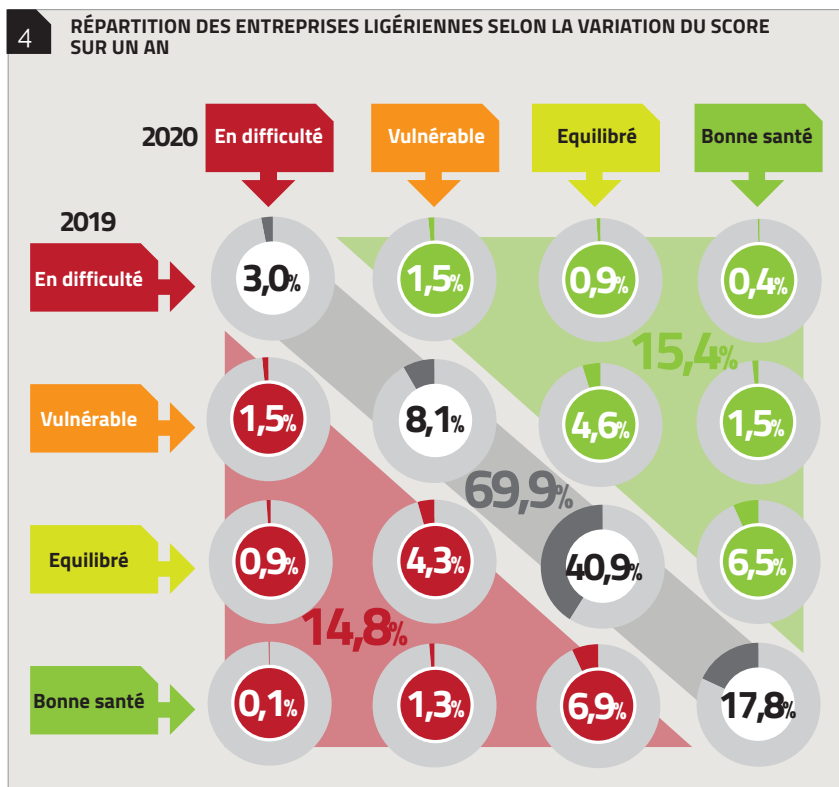
## UNE STABILISATION DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES ENTREPRISES EN 2020

En comparant la situation des entreprises du panel par rapport à leur score de 2019, on observe que :

- 70 % des entreprises maintiennent leur score ;
- 15 % des entreprises ont enregistré une amélioration de leur score ;
- 15 % des entreprises ont vu leur score se dégrader.

➡ Le solde des scores est de 0 point.

**Aide à la lecture :** 4,6 % des entreprises qui présentent une situation équilibrée en 2020 étaient en situation vulnérable en 2019. Elles ont vu leur situation s'améliorer.



Bien que l'INSEE ait mis en ligne en septembre 2020 le nouveau périmètre des zones d'emploi, l'Acoss-Urssaf a fait le choix de diffuser toutes les données 2020 sur les anciens périmètres pour rester homogène sur cette année. En conséquence, les données relatives aux effectifs salariés privés et à la masse salariale ne sont pas disponibles sur les nouveaux périmètres et resteront sur les anciens découpages. La bascule s'effectuera à partir du premier trimestre 2021.

# SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE

1	Niveau 2020 T4 (en €)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
France	2 613	-0,6%	-2,1%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 538	-0,3%	-0,7%
Pôle métropolitain	2 653	-0,5%	-1,1%
Loire	2 330	-1,1%	-1,5%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	2 357	-1,4%	-1,7%
Zone d'emploi de Roanne	2 217	-1,7%	-1,8%

## UN RECU DU SALAIRE MOYEN

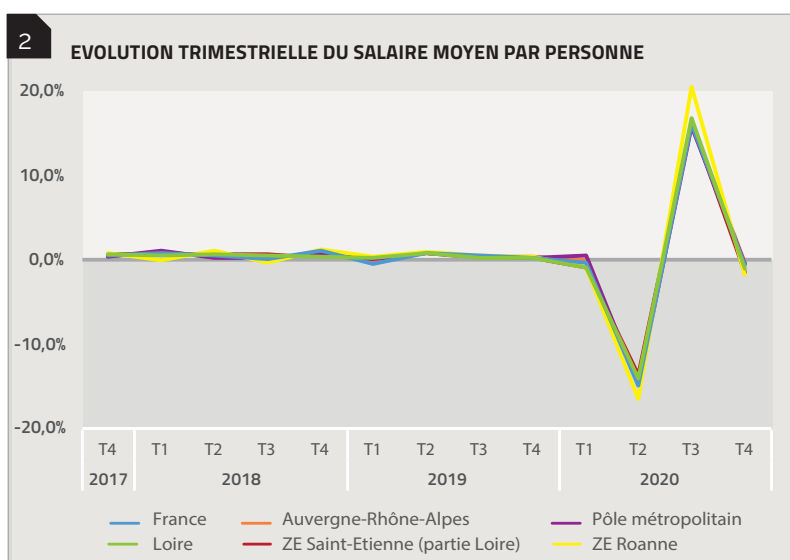
Après la chute du salaire moyen enregistré au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 dans la Loire à la suite du confinement du printemps (- 14,2 %) et une croissance exceptionnelle au 3<sup>e</sup> trimestre (+ 17,2 %) expliquée par la fin du recours au chômage partiel pour un nombre important des salariés, **le salaire moyen par tête est à nouveau en recul au 4<sup>e</sup> trimestre (- 1,1 %).** Cette contraction est en particulier liée au recours accru au chômage partiel pendant le second confinement. En effet, une part significative de la masse salariale versée par les entreprises était dédiée aux indemnités de chômage partiel. Or, le calcul du salaire moyen par tête exclut les bénéficiaires du chômage partiel.

La Loire atteint ainsi un salaire moyen par tête de 2 330 € par mois au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, chiffre sensiblement inférieur au salaire moyen observé dans le Pôle métropolitain, en région et en France.

## UNE BAISSÉ DES SALAIRES QUI CONCERNE TOUS LES TERRITOIRES

Après plusieurs années de croissance, le salaire moyen par personne (SMPT) ligérien avait diminué lors du premier confinement avant de croître de manière significative au 3<sup>e</sup> trimestre 2020. A ce moment-là, l'activité économique reprenait progressivement.

Le second confinement et la seconde vague de chômage partiel qui en a découlé ont conduit à la diminution du salaire moyen ligérien au 4<sup>e</sup> trimestre 2020. Ces évolutions sont également perceptibles quels que soient les territoires.



1. tableau : Source : Acoss-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures /

2. graphique : Source : Acoss-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures

# EFFECTIF SALARIÉ, DU SECTEUR PRIVÉ

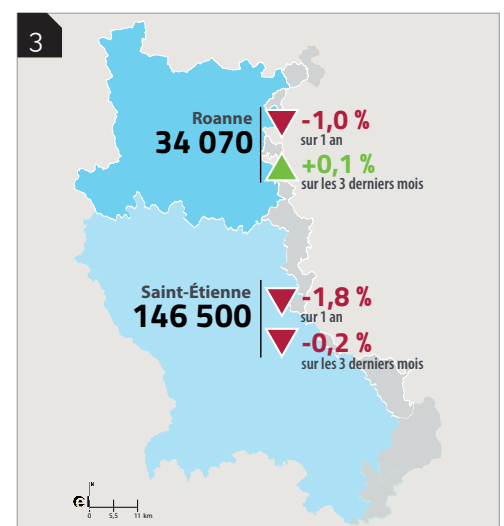
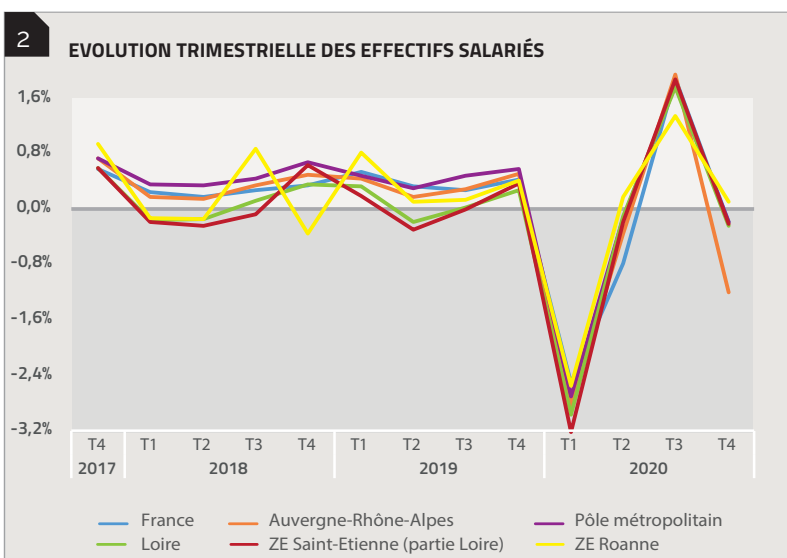
1	Effectif 2020 T4 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	18 516 000	-0,2%	-36 140	-1,7%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 270 850	-1,2%	-27 780	-2,5%
Pôle métropolitain	1 044 130	-0,2%	-1 970	-1,3%
Loire	189 650	-0,2%	-460	-1,6%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	146 500	-0,2%	-330	-1,8%
Zone d'emploi de Roanne	34 070	+0,1%	450	-1,0%

## LES EFFECTIFS SALARIÉS SE REPLIENT

Après une croissance de 1,7 % de ses effectifs au 3<sup>e</sup> trimestre 2020 par rapport au trimestre précédent, **la Loire perd 0,2 % de ses effectifs au 4<sup>e</sup> trimestre 2020**, soit 460 postes en moins. Le second confinement, qui s'est étalé entre la fin du mois d'octobre et la mi-décembre, a eu un effet net en matière de ralentissement de l'activité économique.

Sur la même période, les effectifs salariés diminuent de manière similaire dans le Pôle métropolitain et en France, la baisse est plus importante au niveau régional. La zone d'emploi de Roanne enregistre une légère hausse des effectifs salariés (+ 0,1 %).

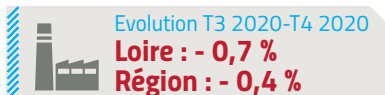
Sur un an, les effectifs salariés privés reculent quels que soient les territoires, la baisse étant plus importante au niveau régional.



## DES PERTES D'EFFECTIFS DANS TOUS LES SECTEURS À L'EXCEPTION DE LA CONSTRUCTION ET DE L'INTÉRIM

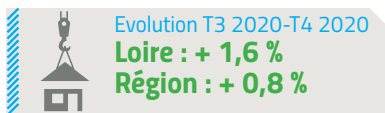
### L'INDUSTRIE : POURSUITE DE LA BAISSSE DES EFFECTIFS

La baisse des effectifs industriels amorcée au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 persiste encore au 4<sup>e</sup> trimestre, perdant à nouveau 320 postes (- 0,7 %) par rapport au trimestre précédent. Sur la même période, les effectifs de l'industrie diminuent de manière un peu plus importante dans la Loire qu'aux niveaux régional et national (- 0,4 %). Les secteurs les plus impactés sont la métallurgie, la fabrication de machines et équipements ainsi que la fabrication de matériel de transport.



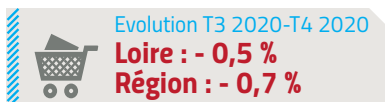
### LA CONSTRUCTION : LES EFFECTIFS CONTINUENT DE CRÉER DES POSTES

Après une diminution dans la construction de 0,6 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, les effectifs sont repartis à la hausse au 2<sup>e</sup> trimestre 2020. Le rebond se poursuit au 4<sup>e</sup> trimestre avec une croissance significative de 260 postes (+ 1,6 %). Ce secteur est l'un des rares à rester dynamique dans ce contexte de crise économique. La croissance ligérienne est plus importante qu'aux niveaux régional et national (respectivement + 0,8 % et + 0,7 %).



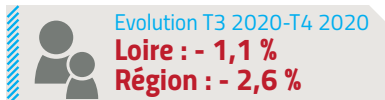
### LE COMMERCE : NOUVELLE BAISSSE DES EFFECTIFS

Après deux trimestres consécutifs de baisse, les effectifs commerciaux étaient repartis à la hausse au 3<sup>e</sup> trimestre. Ils diminuent à nouveau au 4<sup>e</sup> trimestre perdant 160 postes dans la Loire (- 0,5 %). Ce constat s'explique principalement par la fermeture des commerces dits « non essentiels » durant le second confinement. La Loire affiche une diminution inférieure à celle du niveau régional (- 0,7 %), plus importante qu'en France (- 0,2 %).



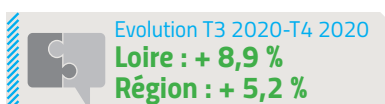
### LES SERVICES : DES EFFECTIFS TRÈS IMPACTÉS

Après un repli des effectifs salariés les deux premiers trimestres 2020, les services sont repartis à la hausse au 3<sup>e</sup> trimestre avant de diminuer à nouveau au 4<sup>e</sup> trimestre. Ils ont perdu près de 970 postes dans la Loire en un trimestre (- 1,1 %), un recul un peu moins fort qu'au niveau régional. Cette évolution s'explique principalement par deux secteurs qui ont été particulièrement en difficulté au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 : l'hébergement-restauration et les activités récréatives qui ont vu les restaurants, hôtels, salles de spectacle fermer pendant la période.

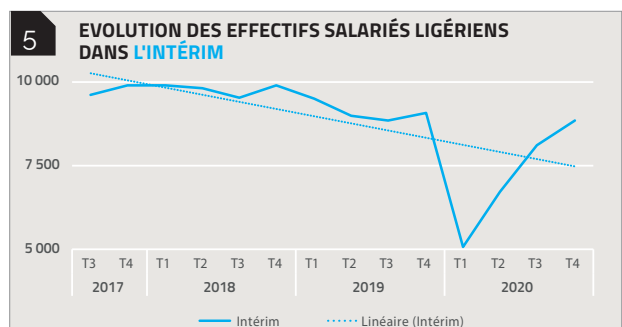
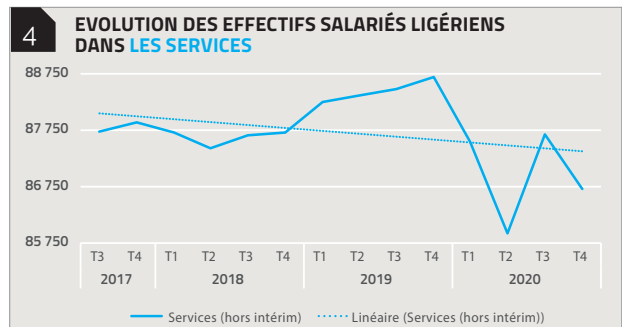
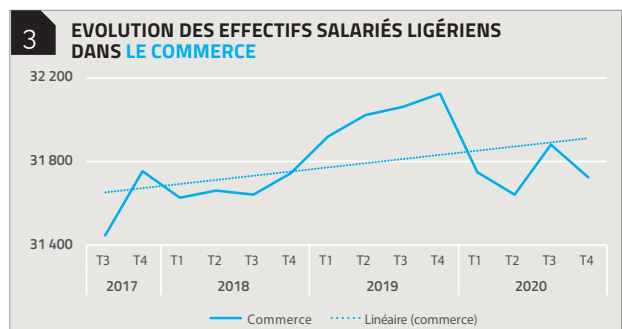
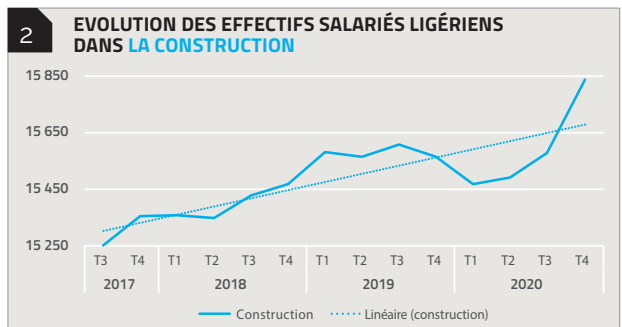
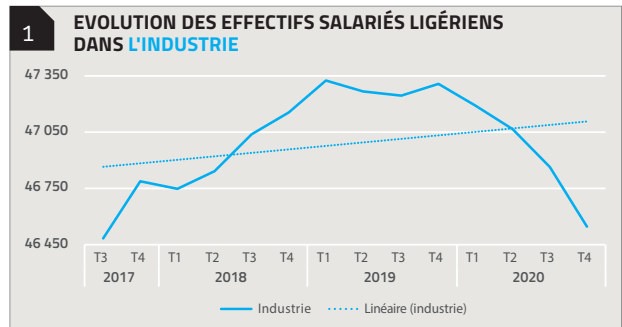


### L'INTÉRIM : POURSUITE DE LA HAUSSE DES EFFECTIFS

Après s'être effondrés au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (- 44,1 %), les effectifs intérimaires sont repartis très fortement à la hausse au 2<sup>e</sup> trimestre, une croissance qui se poursuit depuis même si son ampleur diminue. Ils gagnent 720 postes dans la Loire au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 (+ 8,9 %). Ces évolutions très contrastées s'expliquent par la très forte sensibilité de l'intérim à la conjoncture. Cette croissance est également visible aux niveaux régional et national dans des proportions moins significatives.



1, 2, 3, 4 et 5. graphiques : Source : Urssaf-Accoss (données CVS), traitement epures



# CHÔMAGE

## ET DEMANDEURS D'EMPLOI

### UNE HAUSSE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA LOIRE

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, la Loire compte près de 38 570 DEFM de catégorie A. Ce nombre est en augmentation par rapport au trimestre précédent (+ 0,6 %). Le nombre de DEFM de catégorie A est également en croissance au niveau régional (+ 1,0 %). En revanche, il est en diminution au sein du Pôle métropolitain (- 1,1 %) et au niveau national (- 2,7 %).

Dans la Loire, le nombre de DEFM est stable au sein des zones d'emploi de la Plaine du Forez et de Saint-Etienne. La hausse ligérienne est principalement attribuée à celle de la zone d'emploi de Roanne.

### UNE BAISSSE DU TAUX DE CHÔMAGE QUI SUIT LES TENDANCES RÉGIONALE ET NATIONALE

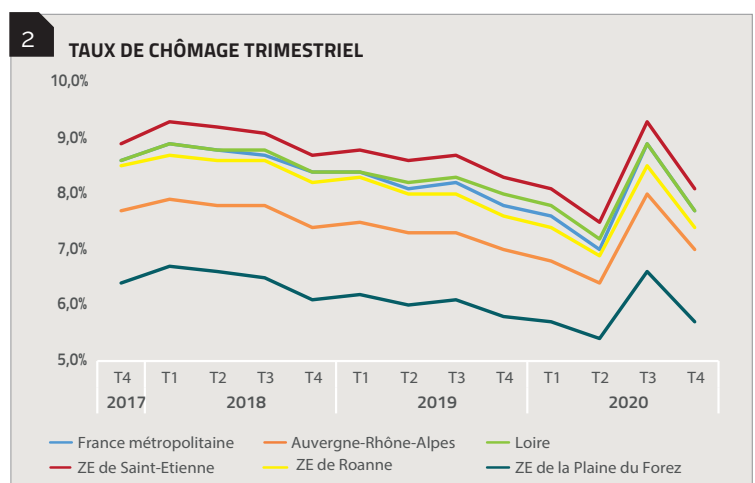
Au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, le taux de chômage ligérien recule de 1,2 point, après un rebond de 1,7 point le 3<sup>e</sup> trimestre. Il est même en-deçà de son niveau d'avant-crise sanitaire au 4<sup>e</sup> trimestre 2019. Cette soudaine baisse est également perceptible aux niveaux régional et national.

L'Insee explique principalement cette diminution par la hausse du taux d'emploi qui a continué à se redresser en moyenne sur ce trimestre. Mais, comme c'était déjà le cas au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, la baisse du taux de chômage s'explique aussi en partie « en trompe-l'œil ». En effet, lors du 2<sup>e</sup> confinement qui s'est déroulé du 30 octobre au 15 décembre, de nombreuses personnes ont basculé vers l'inactivité, ne pouvant pas réaliser des recherches actives d'emplois dans les conditions habituelles.

**Le recul du taux de chômage doit, par conséquent, être relativisé d'autant plus que le nombre d'heures travaillées par emploi est en baisse sur cette période.**

Alors que le taux de chômage de la zone d'emploi de Roanne (7,4 %) est proche des niveaux régional et national, celui de la Plaine du Forez est largement en-deçà (5,7 %) et celui de la zone d'emploi de Saint-Etienne est plus important (8,1 %). Au sein du Pôle métropolitain, le taux de chômage varie entre 6,1 % dans la zone d'emploi de Villefranche-sur-Saône à 8,1 % dans celle de Saint-Etienne.

1	DEFM 2020 T4 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	3 574 200	-2,7%	-99 300	+8,1%
Auvergne-Rhône-Alpes	4 13 930	+1,0%	+4 150	+11,8%
Pôle métropolitain	121 940	-1,1%	-1 410	+11,2%
Loire	38 570	+0,6%	+230	+5,7%
Zone d'emploi de Roanne	6 300	+1,0%	+60	+4,2%
Zone d'emploi de la Plaine du Forez	3 400	+0,0%	+0	+7,8%
Zone d'emploi de Saint-Etienne	27 480	+0,2%	+60	+5,6%



Evolution T3 2020 - T4 2020  
**Loire : - 1,2 point**  
**Région : - 1,0 point**

1. tableau : Source : STMAT (données brutes), traitement epures / 2. graphique : Source : INSEE (données CVS), traitement epures

#### GLOSSAIRE :

**ACOSS** : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

**CVS** : Corrigé des Variations Saisonnières

**DEFM** : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**SMPT** : Salaire Moyen Par Tête

**T** : Trimestre

**URSSAF** : Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

**ZE** : Zone d'Emploi

## LES PARTENAIRES :

Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale ; Chambre de Commerce et d'Industrie LYON METROPOLE Saint-Etienne ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire ; Communauté d'Agglomération Loire Forez ; Emplois Loire Observatoire ; Département de la Loire ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Antenne de la Loire ; Forez-Est ; Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ; Pôle emploi de la Loire ; Pôle Métropolitain ; Saint-Etienne Métropole ; Schéma de cohérence territoriale du Sud Loire ; Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et d'allocations Familiales – Antenne Loire ; Université de Saint-Etienne.

## MÉTHODOLOGIE ET SOURCES.

Le champ du secteur privé **Acess-Urssaf** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les salariés relevant du régime agricole. L'emploi salarié privé et la masse salariale sont renseignés dans les bordereaux de cotisations, substitués depuis mars 2015, par les déclarations sociales nominatives (DSN).

- **Effectif salarié** : nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat en cours le dernier jour de la période. Tous les salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un, indépendamment de la durée du travail. Cet effectif est mesuré chaque trimestre.

- **Salaire Moyen Par tête du trimestre** : rapport entre la masse salariale du trimestre et l'effectif moyen observé sur le trimestre.

- **Masse salariale** : montant total des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales. Elle correspond au salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent. De plus, la mise en œuvre progressive de la DSN, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, conduit aussi à des révisions durant la phase de montée en charge.

Les données relatives à l'emploi et à la masse salariale n'étant pas disponibles à un niveau plus fin que la zone d'emploi dès lors qu'elles sont trimestrielles, les traitements à l'échelle du Pôle métropolitain correspondent au cumul des zones d'emploi de Saint-Etienne (partie ligérienne), Bourgoin-Jallieu, Vienne-Annonay, Villefranche-sur-Saône et Lyon.

**Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois** : personnes inscrites à **Pôle emploi** et ayant une demande au cours du dernier jour du mois et tenues de faire les actes positifs de recherche d'emploi. Catégorie A : DEFM n'ayant exercé aucune activité au cours du mois.

Les données relatives aux DEFM correspondent à la partie ligérienne de la zone d'emploi de Saint-Etienne. Quand il s'agit du Pôle métropolitain, seules les communes faisant parties du Pôle métropolitain sont prises en compte dans les zones d'emploi.

**Taux de chômage localisé** : rapport entre le nombre de chômeurs (Pôle emploi) à la population active estimée (à partir du dispositif d'estimations d'emploi localisées de l'INSEE). Le taux de chômage localisé est calculé par l'INSEE. Le taux de chômage n'est disponible qu'à l'échelle globale de la zone d'emploi. A titre indicatif, concernant la zone d'emploi de Saint-Etienne, il ne prend pas seulement en compte les communes ligériennes.

**Score MORE** : indicateur de la santé financière d'une entreprise développé par **Mode Finance** et accessible sur la base Diane+. Le score évalue la solvabilité des entreprises et classe les entreprises en fonction de leur capacité à respecter leurs engagements financiers. L'évaluation MORE est calculée à l'aide d'un modèle qui intègre les données financières de l'entreprise (rentabilité, liquidité, solvabilité, taux de couverture des intérêts, performance). Toutes les entreprises ayant publié leurs comptes pour l'année 2020 sont concernées.

Les données relatives au climat des affaires correspondent à la partie ligérienne de la zone d'emploi de Saint-Etienne. Quand il s'agit du Pôle métropolitain, seules les communes faisant parties du Pôle métropolitain sont prises en compte dans les zones d'emploi.



46 rue de la télématique  
CS 40801  
42952 Saint-Etienne cedex 1  
tél : 04 77 92 84 00  
fax : 04 77 92 84 09  
mail : epures@epures.com  
web : www.epures.com

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, résitué dans les dynamiques régionales et nationales.